

DEPARTEMENT
ESSONNECANTON
ARPAJONCOMMUNE
BRUYERES-LE-CHATELN° D2023/29

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM2020/18 du 10/06/2020, portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT, pour décider "de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ",**VU** la proposition d'avenant n°0004 au contrat AO VAM n°3040-0001 pour l'exercice 2021 et 2022 – Marché 2019-05, de la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9,**VU** la nécessité d'établir un avenant afin de fixer les obligations de chacune des parties,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°0004 au contrat AO VAM n°3040-0001 pour l'exercice 2021 et 2022 – Marché 2019-05, de la SMACL Assurances, 141 avenue Salvador-Allende, CS 20000, 79031 NIORT CEDEX 9, concernant la cotisation de véhicules à moteur pour 1 145.48 €.**Article 2** : D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes pièces en la matière.**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :
- transmise au représentant de l'Etat,
- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Date de publication :

31 MARS 2023

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 31 mars 2023
Le Maire,

Thierry ROUYER



REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

10_AV-091-219101151-20230331-D202329-CC



VILLE DE BRUYERES LE CHATEL
HOTEL DE VILLE
2 RUE DES VIGNES
91680 BRUYERES LE CHATEL

Indice en vigueur : 128,16 Marché : 2019-05

N° : 053990/K

N° Police : V.A.M.0002

AVENANT

NUMERO

0004

VEHICULES A MOTEUR

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les modifications définies à l'état ci-joint.

Niort, le 7 Décembre 2022.

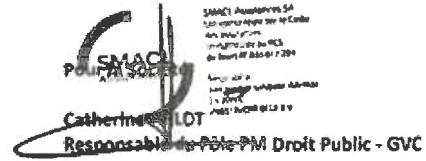
Pour la Personne Morale,

le 31/03/2023



Le Maire
Thierry ROUYER

Pour la Société,
Le Directeur Marchés





(MSM197)

INTERCALAIRE V

LE 16/03/2023

1

ETAT DES VEHICULES
ASSURES

CONTRAT NO : 2

AVENANT NO : 4

REFERENCE DU MARCHÉ : 2019-05

53990 / K VILLE DE BRUYERES LE CHATEL

NUM	G	MARQUE	TYPE	IDENTIFICAT.	MISE CIR	CARACTERISTIQUES	USAGE	F	FCHISE	EFFET	CLAUSES PR.	RESILIATION
20	0	TOYOTA	YARIS	FB-115-FY	16122021	P.F.	SAS	3	190	16122021		
21	0	TOYOTA	YARIS	FD-341-AC	16122021	P.F.	SAS	3	190	16122021		
22	0	PEUGEOT	EXPERT	BD-772-YM	06042009	P.F.	7	SAS	C	190	05122022	

NBRE VEHICULES EDITES 3
NBRE TOTAL VEHICULES ASSURES 20REÇU EN PREFECTURE
le 31/03/2023

smaci.fr



05 49 32 56 56 (prix d'un appel local)

Votre contrat est géré par SMACL ASSURANCES SA - société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 833817224 - 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

10_AV-091-219101151-20230331-D202329-CC